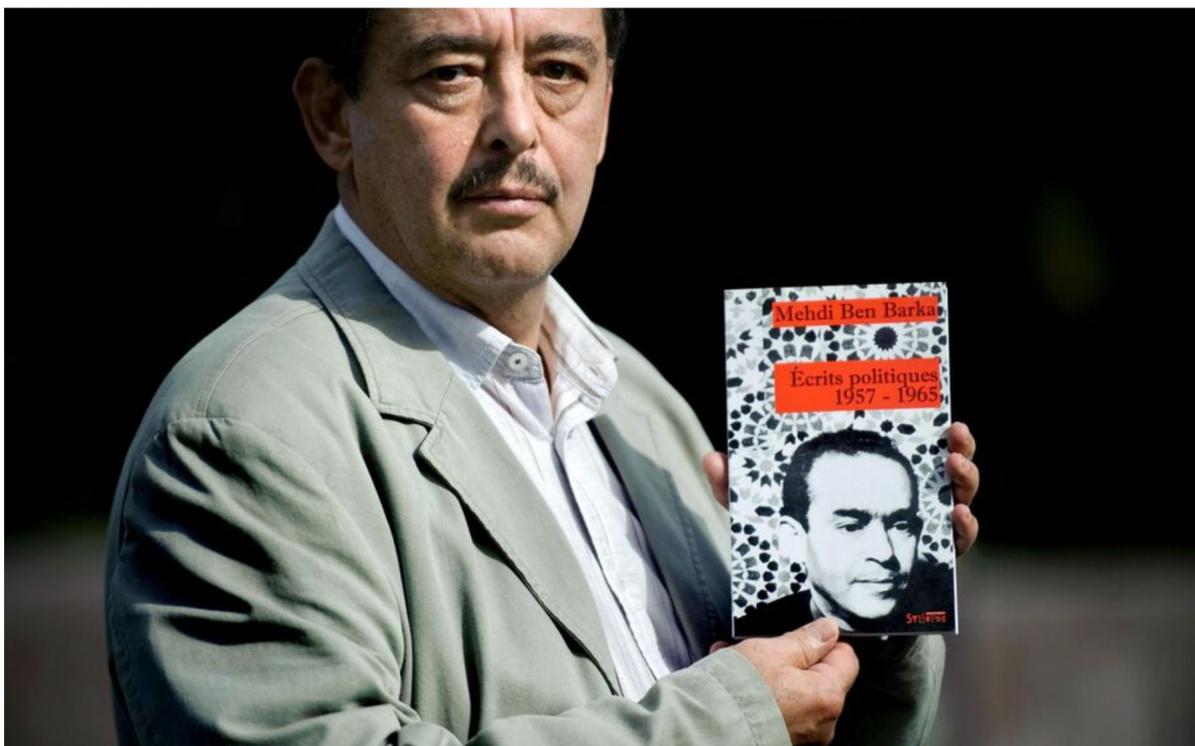


« L'enquête n'est pas au point mort » : soixante ans après la disparition de Ben Barka, son fils entendu à Paris

Figure de proue du mouvement anticolonialiste et opposant au roi Hassan II, Mehdi Ben Barka a été enlevé le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp à Paris. Condamné à mort par contumace par la justice marocaine, l'homme n'est jamais réapparu.

Par Le Parisien avec AFP



Bachir Ben Barka, le fils de Mehdi Ben Barka, a été entendu comme partie civile lors d'une audition de deux heures, dans cette instruction qui court depuis 1975. (Illustration) Jeff PACHOUD / AFP

Soixante ans après la disparition de Mehdi Ben Barka, un opposant marocain enlevé à Paris en 1965 et dont le corps n'a jamais été retrouvé, la justice n'a pas lâché le dossier. Son fils, Bachir Ben Barka, a été entendu par la nouvelle juge chargée des investigations, a-t-il fait savoir à l'AFP, ce vendredi. « *L'enquête n'est pas au point mort* », s'est-il réjoui après deux heures d'audition, où il a été entendu comme partie civile, dans cette instruction qui court depuis 1975, présentée comme la plus ancienne en France.

« *On sent cette magistrate vraiment impliquée. En un an, elle s'est imprégnée du dossier et elle veut mener des investigations* », a déclaré à l'AFP Bachir Ben Barka. « *Le temps écoulé favorise la relecture des pièces sous un jour nouveau* », a noté celui qui avait été auditionné par un juge pour la première fois en 1975 et pour la dernière, en 2019.

« Ils attendent que tous les témoins soient morts »

Car le mystère pèse toujours sur l'affaire Ben Barka. Comment ce grand acteur de l'indépendance est-il mort ? Où est son corps ? Figure de proue du mouvement anticolonialiste et opposant au roi Hassan II, Mehdi Ben Barka a été enlevé le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp à Paris. Condamné à mort par contumace par la justice marocaine, Ben Barka, 45 ans, n'est jamais réapparu.

Un premier procès en 1967 avait déjà permis d'établir que l'enlèvement avait été planifié par les services secrets marocains avec la complicité de policiers et de truands français. Mais l'affaire n'avait pas été totalement élucidée. « *Il est avéré que les services israéliens sont impliqués dans la disparition, que les services français et américains ont eu connaissance en amont* », soutient Bachir Ben Barka. Surtout, « *le cynisme des autorités marocaines et françaises, qui jouent la montre, me met en colère* », insiste-t-il. Bachir Ben Barka dénonce des commissions rogatoires internationales au Maroc « *sans réponse* ». Ou encore « *la mascarade* » jouée selon lui par l'État français, quand le gouvernement a annoncé déclassifier plus de 80 pièces... alors qu'elles « *étaient déjà au dossier* ». « *Je pense qu'ils attendent que tous les témoins soient morts* », a-t-il déploré.

« Le temps n'est pas un ennemi, il peut être un atout »

Côté suspects, sur les cinq mandats d'arrêt émis en 2007 par un juge d'instruction parisien, « deux » seulement sont encore valables (celui visant le général Hosni Benslimane, chef de la gendarmerie royale au moment des faits, et celui visant Miloud Tounsi, alias Larbi Chtouki, un membre présumé du commando) car « *les trois autres personnes sont décédées* ». « *Dans ce type de dossiers, le temps n'est pas un ennemi, il peut être un atout* », a toutefois relevé M^e Marie Dosé, avocate de Bachir Ben Barka : « *des témoins peuvent oser parler, des dossiers être déclassifiés.* »